

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 2026 / 0374

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALES AGGLOMÉRATION**

Conservatoire Maurice André Alès
Agglomération
Tél : 04 66 92 20 82
Réf : CS/SB/SC.2026.08.

Objet : Convention de partenariat avec le conservatoire de musique Maurice André et l'association Renc'Arts en Cévennes pour le samedi 24 octobre 2026

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu la délibération C2026_01_06 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de partenariat faite par l'association Renc'Arts en Cévennes pour une carte blanche dans le cadre du festival BACH avec les élèves du conservatoire Maurice André,

Considérant qu'il est opportun d'accepter ce partenariat proposé à titre gracieux par l'association Renc'Arts en Cévennes compte tenu de l'intérêt qu'il représente pour la Communauté Alès Agglomération,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de partenariat à titre gracieux sera signée entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'association Renc'Arts en Cévennes représentée par sa présidente, Mme Sylvie SIERRA-MARKIEWICZ et dont le siège social est situé 116 route d'Auzas - 30140 Saint-Jean-du-Pin.

ARTICLE 2 :

Ce partenariat se concrétisera le samedi 24 octobre 2026 à 11h30 dans l'auditorium du site d'Anduze avec un concert dans le cadre du festival BACH. Ensembles et solistes du conservatoire seront présents avec le CRD de Nîmes pour une classe de piano.

ARTICLE 3 :

Les modalités et les conditions du partenariat seront précisées dans la convention.

ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le

11 SEP. 2026

Le président

Christophe RIVENQ

